

samedi 6 décembre 2014

Charte Propreté CIQ/MPM

La Charte de Concertation que la Confédération Générale des Comités d'Intérêt de Quartier et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ont signé en juin 2014, prévoit de s'associer dans le suivi de projet.

Dans cette perspective, nos deux institutions ont décidé de signer une déclaration commune d'engagement réciproque pour la propreté.

MPM s'engage notamment à :

- ♣€Mettre à disposition des équipements adaptés, en bon état de fonctionnement et en nombre suffisant pour que les particuliers et les professionnels puissent trier et gérer convenablement leurs déchets
- ♣€Une totale transparence sur les fréquences de nettoyage et les moyens mis en œuvre par quartier et Mairie
- ♣€Associer étroitement les CIQ dans les Comités de Pilotage et de suivi de la Propreté (CPSP)
- ♣€Faire un point global semestriellement avec la Confédération des CIQ
- ♣€Mettre en place un circuit privilégié pour le traitement des demandes et signalement émanant des CIQ (adresse mail/OSIS)

La Confédération des CIQ s'engage notamment à :

- ♣€Relayer activement sur le terrain les messages sur les bons gestes à adopter en matière de collecte et de propreté
- ♣€Promouvoir les services en ligne et plus généralement les services les plus vertueux
- ♣€Elaborer pour chaque arrondissement un document recensant et localisant très précisément les « points noirs » à traiter en priorité par MPM
- ♣€Participer régulièrement à l'évaluation de l'état des rues et la performance du dispositif de collecte et de propreté selon une méthodologie élaborée conjointement avec MPM et les élus de proximité.

Ce contrat d'engagement pour la propreté qui nous lie doit permettre d'améliorer et espérons-le, de résoudre ce problème endémique de la Ville de Marseille.

La Charte pour la propreté sera signée par les Présidents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et de la Confédération des CIQ le 08 décembre 2014.

Jean-Marc CHAPUS

Président de la Confédération des CIQ